

CONDITIONS GÉNÉRALES

Objet

Les conditions suivantes régissent les manifestations qui se déroulent à la Fondation Beyeler (FB).

Conditions de réservation

La réservation des locaux, des prestations assurées par la FB ainsi que les tarifs correspondants sont communiqués par écrit au visiteur. Le formulaire de confirmation et d'accord doit être retourné signé par l'utilisateur sous quinzaine, faute de quoi la réservation sera annulée automatiquement.

Annulation/Report des manifestations

En cas d'annulation d'un événement qui a fait l'objet d'une confirmation définitive, il convient de nous en informer par écrit au plus tard quatre semaines avant la date prévue pour la manifestation. En cas d'annulation postérieure à ce délai, nous serons obligés de facturer 50 % du prix de location des locaux.

Conditions de paiement et acompte

Les tarifs des manifestations et des prestations de service sont précisés dans la lettre de confirmation. Pour garantir votre réservation, il convient de respecter les modalités de paiement suivantes :

La location des locaux doit être réglée deux semaines au moins avant la manifestation.

Les autres frais seront facturés après l'événement.

Assurance

L'assurance des articles d'exposition et des autres objets apportés par l'organisateur est à la charge de l'organisateur.

Responsabilité

L'organisateur assume la responsabilité de l'ensemble des risques — hors responsabilité obligatoire du musée. En particulier, la FB n'assume aucune responsabilité en cas de perte d'objets ou d'articles de valeur appartenant aux utilisateurs.

Équipement/Dispositifs techniques

Conformément à l'accord entre les deux parties, les locaux sont équipés dans le respect de nos règles de sécurité et avec l'intervention de nos techniciens. Les frais supplémentaires seront facturés en sus.

Utilisation des locaux/Dommages

L'ensemble des locaux, de l'équipement et du mobilier sont mis à la disposition de l'utilisateur dans un état irréprochable. Leur utilisation doit se faire avec le soin requis. L'utilisateur est responsable de tous les éventuels dommages. Les dégâts matériels constatés, et notamment les dommages causés au parquet, seront réparés par la FB ou sur commande de la FB aux frais de l'utilisateur. Il est interdit de fumer dans l'ensemble du musée.

Publicité

Voir règlement intérieur. L'installation de quelques panneaux de signalisation destinés à l'information des invités à l'extérieur et à l'intérieur est autorisée.

Restauration

L'organisation de la restauration doit faire l'objet d'un accord avec nos partenaires de restauration. Voir liste.

Acceptation de cet accord

L'utilisateur déclare expressément avoir pris connaissance de ces conditions générales ; il accepte de s'y conformer par la signature figurant sur la confirmation de commande.

Juridiction compétente

En cas de litige, la juridiction compétente est la Ville de Bâle.